MARCHE A SUIVRE pour une demande **CLOTURES**

Une Déclaration préalable (DP) doit être faite.

☛ Pour cela, fournir les pièces suivantes : nommer les pièces et indiquer leur code

- **le Formulaire CERFA** de déclaration préalable n°**13703 pour les maisons individuelles et ses annexes** (n° 13404 pour les autres constructions)
  Ce formulaire doit être **minutieusement complété, en particulier le paragraphe 4 comprenant une description obligatoire du projet (et non facultative comme indiquée) :** matériaux utilisés, hauteur, largeur, longueur et épaisseur, couleur, espacement entre les lattes**, précisions liées aux restrictions du PPRI si vous êtes concerné par celui-ci. Au besoin, joindre une note détaillée en pièce annexe.**
  Il doit être daté et signé page 3/8.
  Page 2/8, point 4 : décrivez précisément les matériaux utilisés pour la clôture, son épaisseur, sa hauteur, sa largeur, les dimensions du portail si celle-ci en comporte un, sa couleur. Indiquez si un soubassement est prévu et lequel (matériaux, épaisseur, hauteur, couleur)**.**
  Même démarche pour la partie DENCI servant au calcul des impositions, **pages 7 et 8/8** du formulaire **cerfa : toutes les surfaces doivent être renseignées mêmes si elles sont égales à 0 (indiquer « 0 »)** ; **datez et signez page 8**. Consultez le cerfa n°51191 joint pour remplir ces 2 pages.
- **Un plan de situation de votre habitation dans le village** / quartier = **DP1** : ce plan doit permettre de situer votre terrain sur la commune. Entourer ou surligner les limites de votre propriété (vous pouvez utiliser le site www.cadastre.gouv.fr pour obtenir un plan).
- **Un plan de masse = DP2 de la propriété, coté sur les 3 dimensions** (longueur, largeur, hauteur) **précisant l'échelle et l'orientation** (indication du Nord par une flèche). **voir exemple au dos**
  Ce plan doit faire apparaître le projet **dans sa totalité**, indiquer **les bâtiments existants** avec leurs **dimensions** et **emplacements** exacts, la ***construction avec ses dimensions et son emplacement projeté***, les **arbres** existants en précisant ceux qui seront maintenus et ceux qui seront supprimés et plantés, les **raccordements** aux réseaux depuis le domaine public si nécessaire. Il précise (par une flèche par exemple) **l'endroit** où les photos DP7 et DP8 ont été prises.
- Un **schéma/croquis coté** (voir exemple au dos) **= DP3**
  Ce schéma doit faire apparaître :
  - le terrain avant et après travaux jusqu'aux limites du voisinage,
  - **l'existence d'un muret avant travaux** (ou non), le détail de la composition de la clôture
  - les **hauteurs** de la clôture par rapport au terrain, avant et après travaux, et toutes les cotes du projet relatives à sa description : **portail, soubassement, éléments de clôture, espacement entre les éléments si nécessaire**.
- **Un document graphique/photo/photomontage/calque sur photo = DP6** permettant d'apprécier **l'insertion** du projet dans son environnement.
  La photo doit être **récente** et présenter les **voisins directs et paysages,** les **accès et limites de propriété, la végétation, les murets existants et conservés.**
- **Une photo = DP7** situant le terrain dans son **environnement proche = votre terrain et les façades de vos voisins directs**
- **Une photo** = **DP8** situant le terrain dans son **environnement lointain = une vue de votre rue avec vos voisins éloignés** (au moins 2 à 3 maisons en plus de la vôtre)
- **Une note précisant la nature de la dérogation demandée par rapport au PLU (DP8.1)** en cas de dérogation.

Exemple de documents à fournir pour une clôture

DP 2 : Plan de masse

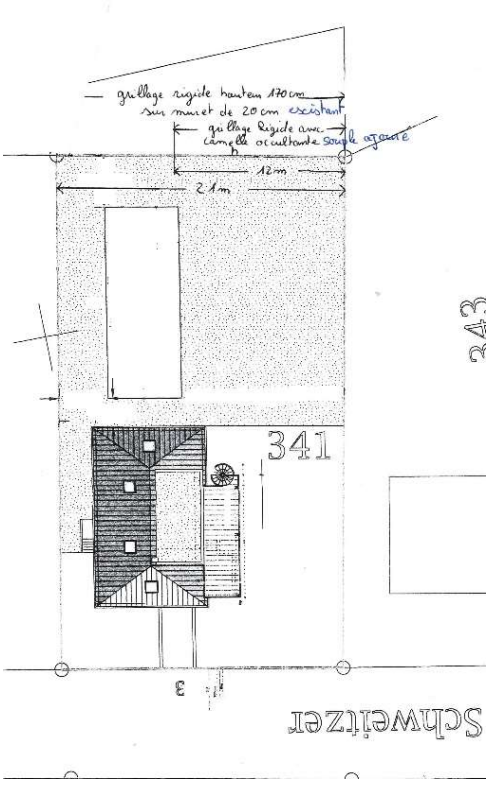

DP 3 : Plan de coupe

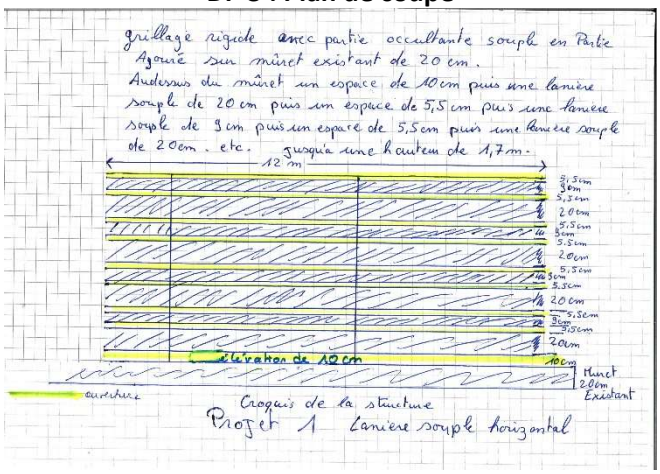

DP 6 document graphique AVANT :

DP 6 document graphique APRES :

DP 7 environnement proche :

DP 8 environnement lointain :